

Le président de la République a récemment annoncé que, d'ici trois ans, la taxe d'habitation serait totalement supprimée.

Le même président de la République avait annoncé auparavant devant le congrès des maires de France, le 23 novembre dernier, qu'il voulait « *garantir pleinement l'autonomie financière et fiscale* » des communes et que, pour ce faire, il mettrait en œuvre une « *réforme en profondeur de la fiscalité locale, et en particulier communale* » et qu'une mission était confiée à cet effet à Alain Richard et Dominique Bur.

Je rappelle que la suppression totale de la taxe d'habitation se traduira par un « manque à gagner » de dix-neuf milliards... et que ces dix-neuf milliards ne se trouveront pas sous les pieds d'un cheval...

Ancienne sénatrice devenue ministre, Jacqueline Gourault annonçait légitimement qu'il y aurait un nouvel impôt local, défini au terme de la mission annoncée et mise en œuvre.

Et puis, le lendemain, le ministre Le Maire contredit Jacqueline Gourault, contrainte au « rétropédalage » : non, dit-il, il n'y aura pas d'impôt nouveau !

... La question reste cependant entière. Si l'État compense intégralement le manque à gagner pour les collectivités locales... il faudra toujours trouver dix-neuf milliards.

L'augmentation d'un impôt existant serait évidemment – et formellement – compatible avec les propos de Bruno Le Maire.

Mais ne joue-t-on pas sur les mots ?

Jean-Pierre Sueur